## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----

## (Haute-Vienne)

-----

## Délibération

L'an deux mil treize, le 10 janvier à 18 H 30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 4 janvier 2013

<u>Présents votants:</u> PERDUCAT D., FAYEJ-P, PASQUET R., (EYMOUTIERS), BALLOT M., MOUTARDE N.(PEYRAT-LE-CHATEAU), LACOUTURIERE B. (AUGNE), SERRU D. (représente DUPONT M), (REMPNAT), PERIGAUD C (SAINT AMAND LE PETIT), BUXERAUD H.(SAINT ANNE SAINT PRIEST), CHADELAUD M. (SAINT JULIEN LE PETIT), DOLLEY A. (BUJALEUF), GANE I. (DOMPS), BATAILLE J-L.(NEDDE)

Présents non votants : CLUZEL M.

Excusés: HANICOT J., SERRU M-C

\_\_\_\_\_

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / Certificats liés à des transactions immobilières / Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes a passé, suite à une délibération du Bureau Communautaire en date du 8 décembre 2011, une convention avec la Communauté de Communes de Noblat. Cette convention lie les deux communautés de communes pour l'année 2012 dans le cadre d'une mise à disposition de personnel et de moyens matériels, pour l'établissement de diagnostics d'installations d'assainissement non collectif, dans le cadre de transactions immobilières.

Le coût du contrôle, établi et facturé par la Communauté de Communes de Noblat, est de 85 €.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2012. Il convient de la renouveler afin que perdure cette prestation, qui donne toute satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition de personnel et de moyens matériels avec la Communauté de Communes de Noblat pour l'année 2013, relative à la réalisation de diagnostics des assainissements non collectifs dans le cadre de cessions immobilières.

Pour copie conforme Le 15 janvier 2013 Le Président